

L'immigration au Québec

2001-2003

Un choix *de développement*

MOT DU MINISTRE

La société québécoise est ouverte, chaleureuse et hospitalière. Les attitudes à l'égard de l'immigration y sont généralement positives et favorables. Pour qu'elles le demeurent, il faut faire en sorte que la contribution de chaque immigrant et chaque immigrante puisse le mieux et le plus rapidement possible s'inscrire dans les milieux de vie où ils choisissent de s'établir. Le Québec et sa population ont la responsabilité de réunir les conditions favorables à l'épanouissement des nouveaux arrivants. Ces derniers ont en retour le devoir de participer et de s'intégrer à la société d'accueil.

La réussite d'un projet d'immigration et celle d'une politique d'immigration se mesurent également à l'aune de la participation démocratique. Être intégré à la société québécoise, ce n'est pas seulement savoir parler français, occuper un emploi, en connaître les us et coutumes. C'est également participer pleinement à sa vie culturelle et démocratique. C'est adhérer à ses valeurs et à ses institutions; c'est participer aux réseaux sociaux qui animent la vie collective et ainsi contribuer au bien commun.

En soumettant à la consultation les orientations et les scénarios du prochain Plan triennal d'immigration, j'ai la conviction que le consensus québécois se raffermira. Comme société d'accueil, la population québécoise tout entière a la responsabilité de mettre en place tout ce qui est nécessaire à une intégration réussie de ceux et celles qu'elle invite à s'établir ici. C'est la volonté et la manière d'assumer cette responsabilité qui, ultimement, fixent le niveau optimal d'immigration.

L'existence d'un consensus social ferme sur les orientations constitue une condition de réussite essentielle à toute politique d'immigration. Cela est vrai partout. Et à plus forte raison dans une société comme le Québec qui représente à peine 2 % de la population du continent et qui devra toujours lutter pour l'affirmation de sa culture et le maintien de son caractère français. Depuis plus de trente ans, le consensus est établi : l'immigration doit constituer un apport économique, social et culturel convergent avec les objectifs de développement d'une société où le français est la langue publique commune, celle du travail et des institutions. Des progrès indéniables ont été accomplis mais il reste beaucoup à faire.

Le Québec est également confronté à des défis démographiques considérables tels le déclin de la natalité, le vieillissement de la population, la diminution relative de la part de la main-d'œuvre active dans la population globale, les déséquilibres démographiques régionaux. En ces matières, l'immigration est loin d'être une panacée. Elle peut cependant contribuer à relever certains de ces défis.

Le document de consultation et les annexes qui l'accompagnent constituent les matériaux nécessaires pour un débat riche et constructif. Je suis confiant que l'exercice conduira à l'établissement d'un Plan triennal d'immigration bien adapté aux exigences du développement du Québec.

À tous et à toutes, bonne réflexion!



Robert Perreault

Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration





TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
<u>1- L'immigration dans le monde actuel</u>	<u>7</u>
1.1 Les grandes approches de gestion de l'immigration	7
1.2 Les facteurs d'immigration	8
<u>2- Les enjeux spécifiques au Québec</u>	<u>9</u>
2.1 Les enjeux démographiques	9
2.2 Les enjeux économiques	11
2.3 Les enjeux linguistiques	12
<u>3- L'accueil et l'intégration des immigrants</u>	<u>15</u>
3.1 La capacité d'accueil	15
3.2 L'immigration dans la grande région de Montréal	17
3.3 La régionalisation de l'immigration	18
<u>4- Orientations</u>	<u>19</u>
4.1 Orientations générales	19
<u>5- Scénarios</u>	<u>20</u>
Scénario 1	20
Scénario 2	21
Scénario 3	22
Scénario 4	23



INTRODUCTION

Depuis qu'il a acquis la faculté d'influencer le volume et la composition de son immigration, à la suite de la conclusion de l'entente Couture-Cullen en 1978, le Québec a mis en place un processus de planification des volumes et de la composition de l'immigration qu'il entend accueillir pour une période donnée. Cet exercice, qui depuis le début des années 90 porte sur un horizon de trois ans, donne lieu à une consultation permettant de dégager les consensus nécessaires à la poursuite des objectifs associés à l'immigration.

Pour bien saisir la marge de manœuvre dont dispose le Québec lors de cette consultation, un bref rappel s'impose. L'Accord Canada-Québec de 1991 reconnaît au Québec la responsabilité exclusive de sélectionner les immigrants de la catégorie des indépendants, de même que les réfugiés se trouvant à l'étranger et les autres personnes en situation de détresse. Les immigrants indépendants (entrepreneurs, travailleurs et investisseurs) sont sélectionnés sur la base de leurs compétences et des objectifs poursuivis par le Québec, notamment en ce qui concerne la connaissance du français. Pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger et les autres personnes en situation de détresse, on tient compte du besoin de protection, de la capacité d'intégration au Québec et, dans certains cas, de la présence d'un parrainage.

L'intervention fédérale en immigration est déterminante en ce qui concerne la réunification des familles et pour les personnes à qui le statut de réfugié est reconnu au Canada à la suite du dépôt d'une demande d'asile. Le Québec n'exerce aucune sélection à l'égard de ces groupes et ne peut que tenter, dans le cadre d'un exercice de planification de l'immigration, d'en prévoir les volumes d'admissions¹.

Signalons par ailleurs que les conséquences effectives de ce partage de responsabilités, sur les volumes et la composition de l'immigration au Québec, demeurent déterminées par la nature spécifique des orientations et des pratiques adoptées par les deux gouvernements dans ce domaine.

C'est ainsi, par exemple, que dans la foulée du projet de refonte législative annoncé par les autorités fédérales, le Québec a fait connaître sa volonté d'exercer pleinement les responsabilités lui permettant d'infléchir de façon déterminante le mouvement des travailleurs temporaires, qui alimente de façon non négligeable le flux de l'immigration permanente de travailleurs.

¹ Le document *La capacité d'intervention du Québec en matière d'immigration* décrit de façon détaillée la portée des pouvoirs du Québec et du Canada et définit les diverses catégories d'immigration.

De même, le Québec revendique toujours du gouvernement fédéral qu'il réduise les délais de traitement des demandes d'asile et assume les coûts des services gouvernementaux rendus à ces personnes. En effet, c'est le Québec qui absorbe actuellement l'essentiel des coûts des services offerts aux demandeurs d'asile présents sur son territoire dans l'attente d'une décision du gouvernement fédéral.

En ce qui a trait à la sélection des candidats relevant de son autorité, le Québec conduit une politique d'immigration dont le volume et la composition répondent au mieux à ses besoins démographiques, économiques et culturels, tout en tenant compte de sa capacité d'accueil.

Pour ce faire, la planification de l'immigration doit s'appuyer sur une consultation ouverte à tous les citoyens et organismes intéressés à se prononcer sur ces questions. Cette consultation contribuera à enrichir la réflexion qui mènera à l'établissement des orientations du gouvernement en matière d'immigration pour les trois prochaines années. Conformément à la Loi sur l'immigration au Québec, un Plan d'immigration, qui comprend les résultats obtenus pour l'année écoulée et les prévisions ajustées pour l'année à venir, est également déposé chaque année à l'Assemblée nationale.

Le présent document présente aux citoyens et organismes intéressés à participer à la consultation un ensemble de renseignements utiles à la réflexion. Dans cet esprit, il traite :

- des grandes tendances en immigration dans le monde actuel, que ce soit en termes d'approches de gestion ou de facteurs qui incitent les gens à quitter leur pays d'origine et à choisir un pays d'accueil (section 1),
- des enjeux économiques, démographiques et linguistiques de l'immigration au Québec (section 2),
- de la capacité d'accueil des immigrants dans notre société, dans la grande région de Montréal et ailleurs au Québec (section 3).



Enfin, le document soumet à la consultation trois orientations susceptibles d'inspirer les choix du Québec en matière d'immigration et présente quatre scénarios illustrant les effets de différents rythmes de croissance des niveaux d'immigration.

Deux documents complémentaires, portant respectivement sur la capacité d'intervention du Québec en matière d'immigration et sur l'évolution de l'immigration au Québec, de même qu'une annexe Statistiques, complètent le présent document.

Les personnes et organismes souhaitant participer à la consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2001-2003 sont invités à soumettre un mémoire qui devra parvenir, au plus tard le 30 juin 2000, à l'adresse suivante :

Commission de la culture
835, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 3.29
Québec (Québec) G1A 1A3

1- L'IMMIGRATION DANS LE MONDE ACTUEL

1.1 Les grandes approches de gestion de l'immigration

Deux grandes approches marquent la gestion des mouvements migratoires dans le monde actuel :

- En Europe de l'Ouest, l'immigration a longtemps été considérée comme un apport de main-d'œuvre temporaire. Le migrant était un agent économique de passage, appelé à rentrer dans son pays d'origine une fois joué le rôle d'appoint qu'on lui avait confié. Son seul espoir d'établissement permanent consistait à obtenir un statut temporaire de long terme, en attendant d'accéder, généralement après de longs délais, à la citoyenneté. Depuis une trentaine d'années cependant, l'Europe de l'Ouest a pratiquement fermé ses portes à ce type d'immigration économique. Les deux seuls courants qui continuent d'alimenter le flot de nouveaux résidents sont les demandeurs d'asile, et les conjoints et enfants admis au titre de la réunification des familles.
- Les « pays du Nouveau Monde » (États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) pratiquent quant à eux des politiques d'immigration permanente. Les ressortissants étrangers admis comme immigrants accèdent dès leur arrivée à un statut permanent qui ouvre normalement la voie à la citoyenneté après quelques années de résidence et au terme de formalités réduites. Dans ces pays, l'immigration économique vise à attirer et sélectionner des personnes dont le profil favorise une insertion rapide au marché du travail, ainsi que des entrepreneurs et investisseurs porteurs de capitaux créateurs d'emploi. La réunification des familles permet aux immigrants déjà installés de parrainer l'admission de leurs proches parents. Enfin, l'immigration humanitaire a pour but de favoriser le ré-établissement permanent de contingents de réfugiés et de personnes en situation semblable. Depuis une vingtaine d'années, le mouvement des demandeurs d'asile occupe une part croissante de l'effort humanitaire.

Au Québec, l'approche de gestion de l'immigration correspond globalement à celle de ces « pays du Nouveau Monde ». Elle se traduit par des politiques d'immigration permanente, essentiellement de nature économique et humanitaire.





1.2 Les facteurs d'immigration

Le principal facteur qui influence les mouvements migratoires est l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions du monde.

Parmi les facteurs susceptibles d'attirer les immigrants dans un pays d'accueil spécifique, le dynamisme du marché de l'emploi apparaît le plus déterminant. S'il est suffisamment vigoureux, il favorise l'insertion économique des nouveaux arrivants et peut générer de nouvelles candidatures.

La présence de communautés elles-mêmes issues de l'immigration constitue un autre facteur d'attraction, non seulement pour les individus admissibles à la réunification familiale, mais aussi pour d'autres candidats qui pourront être tentés de suivre l'exemple de parents ou d'amis ayant déjà immigré.

Au-delà de ces facteurs attractifs, il faut parler des facteurs qui incitent les personnes à quitter leur pays de résidence. À ce chapitre, mentionnons les conflits armés, les violations des droits de la personne et les autres situations similaires qui génèrent régulièrement leur lot de demandeurs d'asile, de personnes déplacées et de réfugiés en quête d'un ré-établissement permanent. Les deux dernières décennies ont été particulièrement fertiles en événements de ce type qui ont notamment eu pour effet le maintien, année après année, de volumes importants de demandeurs d'asile dont la provenance s'est diversifiée. Par ailleurs, les besoins des réfugiés à l'étranger en attente d'un ré-établissement permanent sont toujours aussi pressants.

L'ensemble des facteurs attractifs et incitatifs décrits ci-dessus contribue à l'immigration au Québec. En outre, l'exercice par le Québec de ses pouvoirs de sélection a aussi eu pour effet de façonner la composition particulière de l'immigration qu'il a accueillie au fil des ans. Ainsi, la connaissance du français est maintenant plus répandue que la connaissance de l'anglais chez les immigrants admis au Québec. Ce changement, fruit des critères de sélection établis par le Québec pour favoriser l'immigration francophone, est d'autant plus remarquable qu'il est contemporain de la prépondérance grandissante de l'anglais sur la scène internationale. Toutefois, la majorité du flux migratoire annuel demeure composée de personnes qui ne connaissent pas le français au moment de leur arrivée.

2- LES ENJEUX SPÉCIFIQUES AU QUÉBEC

Les orientations du Québec en matière d'immigration prennent en compte des enjeux de trois ordres :

- démographique,
- économique,
- linguistique.

Il faut de plus signaler que depuis longtemps, la problématique de l'immigration au Québec s'inscrit dans une perspective d'ouverture au monde, à la diversité des cultures et des expériences humaines et à l'enrichissement mutuel qui peut en résulter.

2.1 Les enjeux démographiques

La dynamique démographique québécoise est caractérisée par les éléments suivants :

- le taux de fécondité se situe au-dessous du seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) depuis le début des années 1970, et il a baissé presque continuellement au cours des trente dernières années, se situant en 1998 à 1,48. Il en résulte un accroissement naturel de plus en plus faible, qui deviendra négatif (surplus des décès sur les naissances) à moyen terme. On prévoit actuellement que la population totale commencera à décroître en 2026;
- ce faible taux de fécondité, conjugué à une longévité qui s'est accrue, conduit à un vieillissement accéléré de la population et à une réduction de la taille de la population active, ce qui accroîtra à terme le taux de dépendance (nombre des inactifs – enfants et retraités – pour 100 actifs);
- le poids démographique du Québec au sein du Canada est en baisse continue depuis 1951 (24,2 % en 1999, comparative-ment à près de 30 % au milieu du XX^e siècle);
- après avoir été positif depuis le milieu des années 1980, le solde migratoire net (entrées moins les sorties, tant internationales qu'interprovinciales) est redevenu négatif depuis deux ans. Si cette tendance se confirmait au cours des prochaines années, cela pourrait signifier que le déclin de la population totale s'amorcera plus tôt qu'en 2026, vraisemblablement à partir de 2016.



Si ces tendances se maintiennent, elles pourraient peser lourd sur notre avenir :

- réduction du volume d'activité économique proportionnelle à la baisse du nombre des acteurs économiques;
- difficultés éventuelles découlant de la perte des masses critiques, comme en éducation par exemple, où une baisse des effectifs pourrait entraîner une hausse des coûts per capita;
- diminution accélérée du poids démographique du Québec au sein du Canada et en Amérique du Nord;
- diminution de la taille de la population active et pénuries possibles de main-d'œuvre;
- financement plus difficile des systèmes collectifs de sécurité sociale et de santé.

Cette dynamique pose plusieurs défis qui ont amené le Québec, au milieu des années 80, à concevoir l'immigration comme un levier d'intervention susceptible d'atténuer les effets possibles de ces tendances démographiques. La mise en œuvre de cette politique a entraîné, jusqu'au début des années 90, une augmentation graduelle des volumes d'admissions. Depuis 1994, ceux-ci sont demeurés à une moyenne de près de 28 000 immigrants par an, soit 12 % de plus que la moyenne annuelle de 25 000 immigrants des années 1960-1989.

Tout en poursuivant ses objectifs démographiques, le Québec, dans son plan triennal 1998-2000, s'est aussi fixé des objectifs de composition de l'immigration, optant pour une augmentation sensible du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés, parmi lesquels on retrouve le plus de personnes connaissant le français. Ces orientations devraient se traduire par près de 33 000 admissions en 2000.

On pourrait être enclin à préconiser un recours beaucoup plus large à l'immigration pour tenter d'éviter la réalisation, à moyen terme, des scénarios les plus pessimistes. À cet égard, une approche purement comptable mènerait à proposer une augmentation rapide et très significative des volumes d'admissions, destinée à compenser les « manques à gagner » démographiques découlant de la faiblesse de la natalité et des migrations interprovinciales. Or, pour parvenir à reporter l'échéance du déclin de la population, il faudrait des niveaux d'immigration représentant le triple de ceux pratiqués ces dernières années : ainsi, des admissions annuelles de l'ordre de 83 000 immigrants pourraient retarder à 2036 le début de ce déclin. De tels volumes provoqueraient cependant une véritable rupture de la dynamique et des équilibres démographiques.

2.2 Les enjeux économiques

De façon générale, on estime que l'immigration représente une valeur ajoutée pour l'économie du pays d'accueil, si l'on considère que :

- la population immigrée est plus jeune et plus scolarisée que la population d'accueil, particulièrement en ce qui concerne les cohortes les plus récentes;
- les immigrants sont proportionnellement plus nombreux que la population d'accueil à œuvrer dans les secteurs économiques névralgiques;
- selon les données censitaires, la population immigrée dans son ensemble, à l'exception des cohortes d'arrivée plus récente, bénéficie de revenus moyens plus élevés que ceux de la population née ici.

On observe également d'autres effets positifs de l'immigration sur l'économie :

- L'admission annuelle de près de 15 000 nouveaux ménages alimente substantiellement la demande des biens et services, particulièrement dans la région de Montréal.
- Le programme des immigrants investisseurs en valeurs mobilières réduit, pour les PME qui en sont bénéficiaires, le coût des capitaux, tandis que les immigrants admis à titre d'entrepreneurs et de travailleurs autonomes contribuent, par la réalisation de leurs projets d'affaires, à l'activité économique.
- La part de l'immigration constituée de candidats sélectionnés en fonction de leur formation et de leurs compétences, répond aux besoins du marché du travail qui requiert de plus en plus des travailleurs qualifiés ayant complété des études avancées. Cela met en évidence l'importance de maintenir et si possible d'augmenter la proportion des immigrants sélectionnés en fonction de leur profil socio-économique.

Alors que le Québec profite des retombées de la croissance exceptionnelle que connaît l'économie nord-américaine, avec une réduction du taux de chômage et une progression marquée de l'emploi dans les secteurs névralgiques, les perspectives générales qui s'offrent à ceux qui entrent sur le marché du travail, qu'il s'agisse de jeunes diplômés ou de nouveaux arrivants, sont les meilleures depuis de nombreuses années.



Cette performance encourageante de l'économie ne doit cependant pas faire perdre de vue deux aspects essentiels de la problématique de l'insertion économique des immigrants :

- Bien que le marché de l'emploi soit globalement en croissance, ses besoins sont concentrés dans certains secteurs tandis que d'autres demeurent en restructuration (ce qui se traduit par une baisse du nombre d'emplois dans ces secteurs).
- Par ailleurs, trop d'immigrants éprouvent encore de la difficulté à faire reconnaître par les employeurs leurs acquis académiques ou professionnels, ce qui confirme la nécessité d'améliorer les services de soutien à l'établissement.



2.3 Les enjeux linguistiques

La volonté de préserver l'identité culturelle de la société québécoise et d'assurer la pérennité du fait français représente un des enjeux majeurs de développement du Québec. Le consensus est ferme au Québec : l'immigration doit être accueillie et intégrée en français. Ajoutés aux dispositions législatives relatives à la langue d'enseignement, à la langue d'affichage et à la langue de travail, l'obtention et l'exercice, par le Québec, de pouvoirs accrus en matière d'immigration et d'intégration ont contribué à renforcer la place du français.

De fait, l'admission récurrente de milliers d'immigrants connaissant le français est en mesure de contribuer à renforcer la position du français comme langue d'usage public au Québec. La connaissance du français constitue en outre un gage d'une plus grande probabilité de rétention au Québec² et d'une meilleure insertion dans le marché du travail.

Le pourcentage d'immigrants admis connaissant le français est passé de 37 % en 1997 à 43 % en 1999; on prévoit qu'il atteindra 44 % en 2000. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'augmentation de la proportion des travailleurs sélectionnés : ils constituaient 31 % des admissions en 1997 et 37 % en 1999. Cette catégorie est en effet celle qui comporte la plus forte proportion de personnes connaissant le français.

² Les immigrants qui connaissent le français au moment de leur admission restent au Québec dans une proportion beaucoup plus forte que ceux qui ne connaissent que l'anglais ou que ceux qui ignorent les deux langues.

En 1999, parmi les immigrants ayant obtenu leur visa à l'étranger, ceux qui connaissent le français totalisaient 66 % des personnes admises dans la catégorie des travailleurs sélectionnés, 15 % dans la catégorie des gens d'affaires, 22 % dans la catégorie de la famille, 11,5 % dans la catégorie des réfugiés³. Parmi les personnes dont la demande a été traitée au pays même, 53 % connaissaient le français. Dans ce dernier groupe, la fréquente connaissance du français s'explique largement par la période prolongée de résidence de facto passée au Québec avant l'obtention du statut permanent, et non par les exigences de la sélection⁴.

Aux arguments économiques en faveur de la hausse du volume et de la proportion des travailleurs sélectionnés, s'ajoutent par conséquent ces arguments d'ordre linguistique.

La progression du nombre et de la proportion des francophones admis au Québec n'est toutefois pas sans limites et se heurte à un certain nombre de contraintes. Outre le fait que cette proportion est nettement moins élevée dans certaines catégories d'immigrants, ces limites tiennent également au fait que les bassins de recrutement de candidats francophones, présentant le profil socio-économique recherché et susceptibles d'être intéressés à immigrer au Québec, demeurent néanmoins limités.

Ainsi, il est prévisible que le Québec continuera d'accueillir, toutes catégories confondues, une forte proportion d'immigrants ne connaissant pas le français à leur arrivée, parmi lesquels on retrouve une part relativement importante de personnes connaissant par ailleurs l'anglais. Cette réalité rend donc impérative la poursuite d'efforts soutenus en matière d'intégration linguistique.

L'évolution, au cours des dernières décennies, de la situation du français au sein de la population immigrée dans son ensemble, est, à cet égard, éloquent. Les données les plus récentes révèlent en effet que :

- La connaissance du français est de plus en plus répandue : 71 % de la population immigrée recensée en 1996 est capable de converser en français (contre 69 % en 1991, 67 % en 1986, 50 % en 1971). Ce pourcentage atteint même 88 % chez les moins de 15 ans.
- Parmi les immigrants admis depuis 1976, le français est plus souvent connu que l'anglais et il est plus souvent utilisé dans divers contextes (travail, commerce, services publics, relations amicales).

³ Ces pourcentages incluent les requérants principaux et les personnes à charge.

⁴ Chez les demandeurs d'asile, qui constituent, par la régularisation de leur statut, la majorité des immigrants dont la demande est traitée au pays même, la connaissance du français au moment de l'entrée initiale au pays (plutôt qu'au moment de l'obtention du statut permanent, qui survient généralement quelques années plus tard) est beaucoup moins fréquente.



- Parmi les immigrants allophones admis depuis 1976 qui abandonnent leur langue maternelle et adoptent le français ou l'anglais comme langue parlée à la maison, (transferts linguistiques), deux sur trois le font en faveur du français; cependant, en raison du poids des cohortes arrivées au cours des décennies précédentes, les transferts linguistiques demeurent encore globalement plus fréquents vers l'anglais.
- Le français est la « langue d'usage public » pour 57 % de la population immigrée, comparativement à 42 % pour l'anglais; les faits demeurent néanmoins préoccupants en ce qui concerne l'usage du français au travail.

À cet égard, un effort important doit être porté sur les lieux mêmes de travail, notamment dans la région montréalaise. En effet, les progrès les plus significatifs enregistrés au chapitre de l'utilisation du français au travail l'ont été dans les milieux composés majoritairement de personnes de langue maternelle française. Les milieux de travail anglophones ou à forte mixité linguistique, particulièrement ceux où la langue maternelle des propriétaires est autre que le français, n'ont pas connu la même progression⁵.

La réalisation des objectifs linguistiques assignés à l'immigration repose donc nécessairement sur une consolidation des différentes stratégies visant à promouvoir l'apprentissage et l'usage du français par les immigrants ne connaissant pas cette langue au moment de leur arrivée au Québec.

Dans cette perspective, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) s'est fixé un objectif de croissance de 20 % par année, au cours des cinq prochaines années, du nombre de personnes rejointes par son programme d'apprentissage du français en milieu de travail. Cet effort doit être soutenu par d'autres interventions en milieu de travail.

⁵ Voir *Indicateurs de la langue du travail au Québec, édition 1994*, Conseil de la langue française, Les Publications du Québec (tout particulièrement l'analyse faite en conclusion).

3- L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

3.1 La capacité d'accueil

Diverses conditions doivent être réunies pour assurer le succès de toute démarche de recrutement, d'établissement et d'intégration des immigrants. Ces conditions ont trait à la capacité d'accueil de la société québécoise à l'égard des immigrants :

- Les décisions quant aux volumes et à la composition de l'immigration admise pendant une période donnée doivent tenir compte de la capacité d'absorption du marché du travail.
- Les critères de sélection fixés par le Québec (âge, scolarisation, profil socio-économique en demande, connaissance du français) doivent favoriser l'intégration des immigrants à notre société.
- Le succès de l'immigration passe par la mise en place de mesures gouvernementales favorisant l'accueil et l'intégration harmonieuse des immigrants, et par l'offre de services publics à ces nouveaux arrivants.
- Enfin, la politique d'immigration doit faire l'objet d'un consensus social le plus large possible.

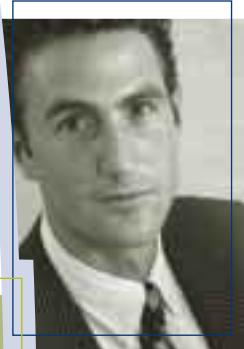
En ce qui a trait au marché de l'emploi⁶, les perspectives de croissance varient assez fortement entre les secteurs d'activité économique et à l'intérieur même de chacun d'entre eux. Ainsi, dans le secteur des sciences naturelles et appliquées, qui affiche les meilleures perspectives de croissance, les emplois liés au développement des technologies de l'information sont particulièrement prometteurs. Le secteur des arts, de la culture et des loisirs, grâce en partie au succès de l'industrie cinématographique, connaît également une croissance marquée. Le domaine des sciences sociales et de l'enseignement offre de bonnes perspectives bien que, dans ce cas, il s'agisse essentiellement de combler les départs à la retraite.

Ces secteurs en forte croissance ne constituent cependant qu'une proportion relativement faible du marché de l'emploi global au Québec (16,8 % de tous les emplois en 1998). Par contre, les secteurs qui, traditionnellement, sont les plus gros fournisseurs d'emplois, soit la vente et les services (24 % des emplois en 1998), les affaires, la finance et l'administration (18 %), les métiers, le transport et la machinerie (13,3 %) ainsi que la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (9,6 %) sont beaucoup moins dynamiques.



⁶ *Marché du travail au Québec selon les métiers et les professions, Perspectives pour l'an 2000 et caractéristiques des professions*, Emploi-Québec, septembre 1999.

Dans tous les secteurs, finalement, ce sont les emplois requérant des qualifications poussées qui demandent le plus de nouveaux travailleurs. Il importe d'autant plus, pour cette raison, de sélectionner des immigrants dont les caractéristiques répondent aux besoins des secteurs en croissance ou qui présentent le profil général qui leur permettra de trouver rapidement un emploi.



Pour ce qui est des critères de sélection, les possibilités de recrutement et de sélection de candidats possédant toutes les qualités recherchées (jeunesse, scolarisation, profil socio-économique avantageux, connaissance du français) sont limitées, et le Québec est en compétition avec d'autres pays d'immigration pour les attirer; plus les niveaux d'immigration visés sont élevés, plus il sera difficile de les atteindre en maintenant l'ensemble de ces critères.



En ce qui concerne la capacité d'accueil des immigrants par l'État québécois, elle a notamment trait aux ressources dont dispose le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour offrir les services de premier accueil et de soutien à l'établissement, à la francisation, à la mise à niveau des compétences, à l'aide financière de subsistance, à l'assistance à la recherche d'emploi, etc. Elle renvoie également aux ressources que les ministères de l'Éducation, de la Santé et des Services sociaux ou de la Solidarité sociale, par exemple, devront consacrer aux nouveaux arrivants. Une augmentation des volumes d'immigration s'accompagnera, dans une certaine mesure, d'une augmentation des coûts liés à ces services.

Enfin, en ce qui touche l'attitude de la population à l'égard des nouveaux arrivants, les sondages confirment que les Québécois sont généralement ouverts à l'immigration, ce que certains gestes avaient déjà clairement démontré. Pensons à l'accueil en juin dernier, dans six régions du Québec, de 1317 réfugiés Kosovars chassés de chez eux par la guerre et qui ont trouvé ici chaleur, solidarité, ouverture, au point que plus de 750 d'entre eux ne se sont pas prévalus de l'offre de rapatriement qui leur était faite et sont toujours au Québec.

3.2 L'immigration dans la grande région de Montréal

Partout dans le monde, depuis la révolution industrielle, la population se concentre de plus en plus dans les grands centres urbains. L'immigration internationale contribue à accentuer ce phénomène. Ainsi, au Québec, la population immigrée se retrouve à près de 90 % dans la seule Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, alors que cette région ne représente que 50 % de la population québécoise. De même, l'île de Montréal accueille environ 80 % des nouveaux arrivants chaque année, et doit donc assumer l'essentiel des efforts d'accueil et d'intégration de l'immigration au Québec.

Si l'immigration peut concourir à l'atteinte et à la réalisation des grands objectifs du Québec sur les plans démographique, économique et culturel, elle peut a fortiori constituer un instrument de développement pour la métropole, qui accueille l'essentiel du mouvement migratoire.

Dans une large mesure, par exemple, l'immigration contribue à atténuer les effets de l'étalement urbain : en s'installant en grand nombre dans l'île de Montréal et dans la ville même, les immigrants compensent les départs vers les villes de la périphérie. Ils contribuent ainsi à atténuer les conséquences de cet exode vers les banlieues nord et sud par le maintien de la demande de biens et de services, du taux d'occupation des logements et des commerces, soit, globalement, du dynamisme des villes de l'île.

Outre cet apport de nature essentiellement démographique, l'immigration procure à la métropole les avantages généralement associés à des mouvements significatifs d'immigration sélectionnée : disponibilité accrue de main-d'œuvre qualifiée, formée de travailleurs spécialisés et adéquatement scolarisés, apport de capitaux et de compétences précieuses des entrepreneurs et des investisseurs, apport de diversité et de richesse culturelle.

Si l'immigration constitue indéniablement un facteur de développement de la métropole, la forte concentration de la population immigrée dans l'île de Montréal pose également plusieurs défis. Ceux-ci ont trait, notamment, à l'adaptation des institutions et des services publics, et à l'intégration linguistique des immigrants, alors que c'est à Montréal que la concurrence de l'anglais demeure la plus forte.

Ces défis sont d'autant plus grands que l'île de Montréal accueille non seulement une proportion importante des nouveaux immigrants, mais également l'essentiel du mouvement des demandeurs d'asile. Dans ce contexte, la mesure de la capacité d'accueil et d'intégration de la société québécoise est avant tout celle de la métropole.



3.3 La régionalisation de l'immigration

La régionalisation de l'immigration pose un défi d'envergure. En effet, la régionalisation va à l'encontre d'un mouvement reconnu à l'échelle planétaire : les immigrants préfèrent généralement s'installer dans les métropoles ou les grands centres urbains. On observe ce phénomène dans tous les pays d'immigration, dont la plupart n'ont pas de politique de régionalisation, si ce n'est des mesures incitatives concernant les réfugiés.

Plusieurs de ces pays, notamment la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Suède, ont mis sur pied, dans les années 70, des mesures de dispersion des réfugiés sur l'ensemble de leur territoire, qui en général se sont soldées par des échecs. Par ailleurs, « *les programmes d'établissement d'immigrants dans des sites soigneusement choisis et faisant l'objet d'une planification rigoureuse ont porté fruit* ».⁷ Ainsi, le modèle suédois généreusement doté en ressources financières mise sur un fort contenu d'intervention de l'État par l'intermédiaire des municipalités, tandis que le modèle américain mise sur les organisations des communautés ethniques pour prendre en charge leurs membres réfugiés et trouver dans les régions des communautés qui leur offrent des emplois et les aident à s'intégrer. Le modèle québécois se situe entre les deux et mise sur les ONG en région pour soutenir l'accueil et l'intégration des immigrants.

Quoique le contexte dans lequel s'inscrivent ces programmes varie d'un pays à l'autre, des constantes se dégagent : tout programme devant inciter les immigrants à s'installer en dehors des grands centres exige du temps, de l'énergie et des ressources. Force est de constater l'efficacité limitée des interventions en régionalisation; les résultats demeureront toujours modestes et ne permettront pas de solutionner le problème démographique de dépeuplement de certaines régions ou de neutraliser la concentration de l'immigration dans les grands centres urbains.

Malgré cette tendance lourde, il faut éviter que des écarts trop grands ne se creusent entre les caractéristiques de la population de la métropole et celles de la population du reste du territoire. À cette fin, il faut maintenir des mesures de déconcentration de l'immigration.

En général, les immigrants s'installent là où ils peuvent espérer trouver un emploi et gagner leur vie. C'est dans cette optique que l'attitude positive et la volonté de l'immigrant d'aller vivre en région apparaissent essentielles dans la régionalisation de l'immigration. Cela étant dit, tout projet de régionalisation doit se fonder sur les possibilités que chaque région peut offrir, sur son potentiel de rétention et sur ses particularités.

⁷ Dumont, Johanne, *Distribution spatiale de la population immigrante et régionalisation de l'immigration-Bilan des expériences étrangères*, DPPINT, juin 1991, p.8.

4- ORIENTATIONS

4.1 Orientations générales

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés, le gouvernement soumet à la consultation trois orientations générales en matière d'immigration. Celles-ci visent, au cours des années 2001 à 2003, à :

- augmenter le volume total d'immigration, en tenant compte de la capacité d'accueil du marché de l'emploi, des services publics et de la société;
- faire reposer l'essentiel de cette augmentation sur un accroissement du nombre et de la proportion des immigrants connaissant le français, afin qu'à moyen terme, la majorité des immigrants admis connaissent le français;
- maintenir les exigences de sélection mettant l'accent sur la recherche de candidats possédant des compétences professionnelles favorisant leur insertion rapide dans le marché du travail.

Ces orientations s'accompagnent de quatre scénarios de planification de l'immigration présentant les effets de différents niveaux de croissance des volumes d'admissions pour la période 2001-2003.



5- SCÉNARIOS

1

Le premier scénario repose sur une poursuite modérée de la tendance amorcée en 1998-2000. Alors que pendant cette période, les volumes auront franchi le cap des 30 000 admissions (pour atteindre environ 32 800 en l'an 2000), ils devraient être portés à 36 000 admissions en 2003, soit une augmentation de 10 % par rapport au niveau prévisible pour l'an 2000.⁸

L'objectif déjà annoncé d'admettre 17 000 immigrants connaissant le français (soit 47 % du total des admissions) serait atteint dès 2002. En 2003, ce nombre atteindrait 17 500 (49 % du total). La part de l'immigration soumise à la sélection québécoise se situerait, au terme de l'exercice, à 61 % (comparativement à 60 % pour l'an 2000).



	Résultats [†]		Plan ^{††}	Planification triennale		
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Sélection québécoise						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 132	2 139	2 600	2 300	2 300	2 000
Travailleurs	9 814	10 893	12 100	14 800	16 100	16 800
Gens d'affaires	3 565	3 407	5 000	6 600	3 800	3 200
Total	15 511	16 439	19 700	23 700	22 200	22 000
% et nombre des immigrants connaissant le français	45 % 6 948	47 % 7 757	49 % 9 700	48 % 11 300	55 % 12 100	56 % 12 400
Autres catégories (fédéral)						
Famille	6 902	7 542	7 500	7 800	8 100	8 400
Réfugiés issus du mouvement des revendicateurs	4 096	5 198	5 600	5 600	5 600	5 600
Total	10 998	12 740	12 900	13 400	13 700	14 000
% et nombre des immigrants connaissant le français	34 % 3 730	37 % 4 746	36 % 4 700	36 % 4 800	36 % 4 900	36 % 5 100
Ensemble de l'immigration	26 509	29 179	32 800	37 100	35 900	36 000
% et nombre des immigrants connaissant le français	40 % 10 678	43 % 12 503	44 % 14 400	43 % 16 100	47 % 17 000	49 % 17 500
Part de la sélection québécoise	59 %	56 %	60 %	64 %	62 %	61 %

⁸ Il convient de signaler qu'en 2001 et en 2002, les volumes d'immigration comprendront des admissions découlant du programme spécial visant les réfugiés Kosovars (environ 300 admissions pour chacune des deux années) et des admissions d'immigrants gens d'affaires (environ 2800 en 2001 et 400 en 2002) correspondant à un mouvement conjoncturel d'accroissement des candidatures déposées à l'hiver 1999 dans cette catégorie. Ces admissions non planifiées, qui sont comprises dans chacun des quatre scénarios ont, dans le premier scénario, pour effet de gonfler le volume total d'immigration en 2001 et 2002 à un niveau supérieur à celui prévu en 2003.

[†] Données préliminaires pour 1998 et 1999

^{††} Prévisions

2

Le second scénario correspond à une croissance plus marquée des niveaux d'immigration. Le volume total d'admissions atteindrait 40 000 en fin de période, soit une progression de quelque 22 % par rapport au niveau prévisible en l'an 2000. La proportion des immigrants connaissant le français serait de 50 % en 2003. Celle des immigrants admis en vertu de la sélection québécoise serait de 65 %.

	Résultats [†]		Plan ^{††}	Planification triennale		
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Sélection québécoise						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 132	2 139	2 600	2 300	2 300	2 000
Travailleurs	9 814	10 893	12 100	15 000	18 100	20 600
Gens d'affaires	3 565	3 407	5 000	6 600	3 800	3 200
Total	15 511	16 439	19 700	23 900	24 200	25 800
% et nombre des immigrants connaissant le français	45 % 6 948	47 % 7 757	49 % 9 700	47 % 11 300	55 % 13 200	57 % 14 800
Autres catégories (fédéral)						
Famille	6 902	7 542	7 500	7 800	8 100	8 600
Réfugiés issus du mouvement des revendicateurs	4 096	5 198	5 600	5 600	5 600	5 600
Total	10 998	12 740	12 900	13 400	13 700	14 200
% et nombre des immigrants connaissant le français	34 % 3 730	37 % 4 746	36 % 4 700	36 % 4 800	36 % 4 900	36 % 5 100
Ensemble de l'immigration	26 509	29 179	32 800	37 300	37 900	40 000
% et nombre des immigrants connaissant le français	40 % 10 678	43 % 12 503	44 % 14 400	43 % 16 100	48 % 18 100	50 % 19 900
Part de la sélection québécoise	59 %	56 %	60 %	64 %	64 %	65 %

[†] Données préliminaires pour 1998 et 1999

^{††} Prévisions

3

Le troisième scénario représente une accélération accrue du rythme d'augmentation des admissions. Celles-ci atteindraient en effet 45 000 en 2003, soit 37 % de plus que le niveau prévisible pour l'an 2000. Les immigrants connaissant le français compteraient pour 53 % du total en 2003 et l'immigration découlant de la sélection québécoise se situerait à 68 %.



	Résultats [†] 1998	1999	Plan ^{††} 2000	Planification triennale		
	2001	2002	2003			
Sélection québécoise						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 132	2 139	2 600	2 300	2 300	2 000
Travailleurs	9 814	10 893	12 100	16 000	21 400	25 500
Gens d'affaires	3 565	3 407	5 000	6 600	3 800	3 200
Total	15 511	16 439	19 700	24 900	27 500	30 700
% et nombre des immigrants connaissant le français	45 % 6 948	47 % 7 757	49 % 9 700	49 % 12 300	60 % 16 400	62 % 18 900
Autres catégories (fédéral)						
Famille	6 902	7 542	7 500	7 800	8 200	8 700
Réfugiés issus du mouvement des revendicateurs	4 096	5 198	5 600	5 600	5 600	5 600
Total	10 998	12 740	12 900	13 400	13 800	14 300
% et nombre des immigrants connaissant le français	34 % 3 730	37 % 4 746	36 % 4 700	36 % 4 800	36 % 4 900	36 % 5 100
Ensemble de l'immigration	26 509	29 179	32 800	38 300	41 300	45 000
% et nombre des immigrants connaissant le français	40 % 10 678	43 % 12 503	44 % 14 400	45 % 17 100	52 % 21 300	53 % 24 000
Part de la sélection québécoise	59 %	56 %	60 %	65 %	67 %	68 %

[†] Données préliminaires pour 1998 et 1999

^{††} Prévisions

4

Le quatrième scénario marque une rupture importante par rapport à la tendance donnée au mouvement au cours de la période triennale précédente. Les admissions se situeraient à hauteur de 55 000 en 2003, ce qui correspondrait à une croissance de près de 68 % par rapport au niveau prévisible de 32 800 immigrants en l'an 2000. Pour chacune des trois années de la période, l'augmentation par rapport au contingent de l'année précédente serait égale à plus du quart de l'immigration moyenne des dernières années. Selon ce scénario, la part de l'immigration correspondant à la sélection québécoise atteindrait 73 % du total en fin de période. Toutefois, atteindre de tels volumes d'immigration requerrait une modification à la baisse des exigences de sélection quant au profil des candidats, ce qui entraînerait des difficultés d'intégration.

Par ailleurs, l'admission de volumes d'immigration de cette envergure provoquerait une mutation brusque de la dynamique démographique. Elle exigerait donc une révision en profondeur des consensus sociaux qui déterminent la capacité d'accueil et la réussite d'une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants.

	Résultats[†]		Plan^{††}	Planification triennale		
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Sélection québécoise						
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	2 132	2 139	2 600	2 300	2 500	2 500
Travailleurs	9 814	10 893	12 100	16 500	25 000	31 900
Gens d'affaires	3 565	3 407	5 000	6 600	6 000	6 000
Total	15 511	16 439	19 700	25 400	33 500	40 400
% et nombre des immigrants connaissant le français	45 % 6 948	47 % 7 757	49 % 9 700	49 % 12 400	54 % 18 100	54 % 21 800
Autres catégories (fédéral)						
Famille	6 902	7 542	7 500	7 900	8 500	9 000
Réfugiés issus du mouvement des revendicateurs	4 096	5 198	5 600	5 600	5 600	5 600
Total	10 998	12 740	12 900	13 500	14 100	14 600
% et nombre des immigrants connaissant le français	34 % 3 730	37 % 4 746	36 % 4 700	36 % 4 800	36 % 5 100	36 % 5 200
Ensemble de l'immigration	26 509	29 179	32 800	38 900	47 600	55 000
% et nombre des immigrants connaissant le français	40 % 10 678	43 % 12 503	44 % 14 400	44 % 17 200	49 % 23 200	49 % 27 000
Part de la sélection québécoise	59 %	56 %	60 %	65 %	70 %	73 %

[†] Données préliminaires pour 1998 et 1999

^{††} Prévisions

